



*Communiqué de presse*

## Sepur dénonce les réseaux de trafic d'identité et dément l'emploi de sans -papiers

Thiverval Grignon, le 19 janvier 2026

Sepur doit se présenter aujourd’hui au tribunal correctionnel de Versailles pour démentir toute embauche illicite de personnes sans -papiers et dénoncer l’escroquerie à l’usurpation d’identité dont elle est victime, alors qu’elle est soupçonnée de complicité d’emploi d’un étranger non muni d’une autorisation de travail salariée.

### Sepur dément formellement l’emploi de toute personne sans -papiers

Sepur n’a jamais engagé de personnes sans -papiers et n’aurait aucun intérêt financier, ni social, ni moral à le faire. Tous les employés Sepur sont embauchés avec des papiers d’identité.

Comme tous les acteurs de la collecte de déchets, **Sepur emploie des intérimaires en raison de fortes contraintes de saisonnalité**, comme la saison des déchets verts notamment, pour respecter les plannings irréguliers de collecte imposés par les collectivités, ou **pallier l’absentéisme**. C’est une condition *sine qua non* du respect de la continuité d’un service public permettant d’avoir des déchets ramassés et des villes propres.

Par ailleurs, Sepur se trouve confronté régulièrement à une situation qui démontre l’évolution du monde du travail : il est proposé à un certain nombre de travailleurs intérimaires un CDI, qu’ils refusent. Cet élément nouveau doit être analysé comme un véritable changement du monde du travail où le CDI devient une contrainte et le travail temporaire est une vraie liberté.

### Un combat contre l’usurpation d’identité aux dépens des entreprises

L’existence de travailleurs dits alias (porteurs de vrais papiers mais qui ne sont pas les leurs) est une problématique grave **dont Sepur est la première victime**, comme beaucoup d’autres entreprises.

*“La complicité implique la connaissance d'une infraction. Or, c'est tout le contraire, Sepur est victime de travailleurs qui se sont présentés sous des identités d'emprunt. Et plus encore, de personnes qui monnaient ces documents d'identités. Il faut plutôt t'attaquer à ces réseaux !”*

souligne ainsi Olivier Baratelli , avocat de Sepur.

Monnayés à plusieurs travailleurs en même temps, **les mêmes documents d’identité seraient parfois utilisés par plusieurs personnes qui peuvent travailler sous le même nom et le même numéro de Sécurité sociale** , dans plusieurs entreprises différentes, le même jour. Une situation qui amène le groupe à s’interroger sur les capacités de l’Etat à pouvoir croiser les informations et ainsi devenir de vrais moyens de contrôle.

C'est tout un système mafieux de trafic de papiers d’identité qui **profite de la détresse humaine de personnes en situation irrégulière, encouragées par certains syndicats** à commettre ces escroqueries dans l’espoir d’une régularisation ultérieure.

Déterminé à lutter contre le scandale de l’usurpation d’identité, Sepur a d’ailleurs déposé le 21 janvier 2022 une plainte pour escroquerie auprès du tribunal judiciaire de Versailles :

- contre les “alias”, ces personnes qui ont trompé la confiance des agences d'intérim en présentant des documents qui n'étaient pas les leurs ;
- contre les personnes qui monnaient frauduleusement leurs titres de séjour, facilitant ainsi l'embauche de personnes en situation irrégulière en France, aux dépens des entreprises et des autorités publiques.

Cette plainte est toujours pendante devant le juge d'instruction

#### Deux chefs d'équipe poursuivis personnellement

S'agissant des faits d'extorsion de fonds reprochés à titre personnel à deux chefs d'équipe de Sepur. Les faits n'étant pour l'instant pas prouvés et les deux chefs d'équipe ayant toujours nié les accusations, Sepur ne peut prendre aucune sanction à leur encontre. Si les faits reprochés venaient à être établis en justice et les deux salariés condamnés, Sepur prendra immédiatement les sanctions les plus fermes qui soient à leur encontre.

#### Des procédures exigeantes réclamées auprès des agences d'intérim partenaires

Sepur a sollicité à plusieurs reprises un renforcement des contrôles de vérification d'identité pour prévenir tout risque de falsification. Depuis 2021, Sepur a d'ailleurs mis en demeure à plusieurs reprises deux agences d'intérim, parmi la douzaine de partenaires présents sur le territoire national, afin qu'elles renforcent leurs contrôles sur les personnels délégués.

Parmi ses requêtes, Sepur a demandé de cesser le recrutement de candidats en ligne et d'imposer les entretiens d'embauche en physique, au sein des agences.

#### Un engagement total en faveur de l'emploi pour tous

Par le passé, ayant eu connaissance d'irrégularité par l'aveu des intéressés, Sepur a pris immédiatement des dispositions pour régulariser leur situation, comme l'exigeait l'ordonnance Valls de 2012 :

- Rupture objective du contrat de l'employé en l'absence de papiers d'identité ;
- Création d'une attestation de concordance et remise d'une promesse d'embauche ;
- Prise en charge des frais auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) pour faciliter les démarches de régularisation de sa situation.

En 2025, c'est concrètement 300 équivalents temps -plein sur l'année qui ont retrouvé le chemin de l'emploi grâce à Sepur Insertion qui a reçu un avis favorable de la Direction départementale du travail des Yvelines pour le conventionnement de son activité d'insertion et qui mène également des projets d'insertion en partenariat avec France Travail.

Par ailleurs, Sepur a embauché plus de 650 personnes en CDI en 2025, sans compter les reprises de marché ou de société. Au total, c'est plus d'un millier de personnes qui ont rejoint Sepur l'an passé, pour un emploi pérenne et non délocalisable.

Enfin, il faut noter l'absence de signalements des instances représentatives du personnel de Sepur sur ce sujet, et noter l'engagement de la société au service d'un climat social apaisé et solide. Sepur emploie 4 200 salariés et fédère fièrement quelque 46 nationalités, au service de 13,5 millions de Français desservis quotidiennement.

Pour Sepur, il paraît inconcevable d'être considéré responsable de l'emploi de personnes en situation irrégulière qui mentent sur leur identité pour travailler, alors même que 750 000 personnes se trouvent en situation irrégulière sur le territoire national, en toute impunité.

**Contact presse**

Foulques d'Argoeuves - 06 69 56 81 65  
Fleur d'Halloy - 06 82 55 28 66 - [fleur.dhalloy@artcher.fr](mailto:fleur.dhalloy@artcher.fr)

**Agence Artcher :**

[foulques.dargoeuves@artcher.fr](mailto:foulques.dargoeuves@artcher.fr)

**A propos de Sepur**

Leader français de la gestion des déchets, Sepur mène, depuis 60 ans, une mission de service public au bénéfice de notre cadre de vie. Sepur maîtrise tous les métiers de la chaîne de valeur du déchet : la collecte en agglomération ou en entreprise, le tri et la valorisation des biodéchets, et l'entretien des espaces urbains.

- En 2025, Sepur accompagne plus de 275 collectivités en France au bénéfice de 13 millions d'habitants.
- Fort de cet ancrage local solide, avec 145 sites d'exploitation et 8 centres de tri des emballages ménagers, Sepur déploie son expertise dans de nouveaux territoires métropolitains.
- Le groupe emploie 3 800 collaborateurs à travers la France.
- Engagé depuis une dizaine d'années dans la transition énergétique, Sepur déploie une flotte de véhicules légers et poids lourds roulant à 75% avec des motorisations propres.